

N° DOSSARD :

NOM :

Prénom :

N° de licence :

Club / Association :

Date de naissance :

Sexe* : Masculin ou Féminin

Adresse :

Ville :

Code postal :

E-mail :

@

Téléphone :

- FOURNIR OBLIGATOIREMENT UN CERTIFICAT MEDICAL (non-contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition) DATANT DE MOINS D'UN AN LE JOUR DE LA COURSE (loi du 23 mars 1999).

- POUR LES LICENCIÉS SPORTIFS FFA, FSCF, FSGT, UFOLEP, PHOTOCOPIE DE LA LICENCE

TARIF : 10* Euros sur place ou 8* Euros en préinscription

Départs du Moulin à Vent : 10 H Course 11,3 km.

Paiement : Chèque* ou Espèces*

Règlement lu et approuvé SIGNATURE

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS (à partir de 14 ans)

Je soussigné, Madame*, Monsieur* autorise mon fils*, ma fille* à participer à l'épreuve pédestre «course des sources» organisée par la mairie de Vénéjan (11/10/2015).

SIGNATURE DU RESPONSABLE LÉGAL précédée de la mention « lu et approuvé ».

* 1€ réservé au CCAS de la Commune

REPROCONCEPT - 30130 PONT-SAINT-ESPRIT - Ne pas jeter sur la voie publique

VÉNÉJAN

COURSE DES SOURCES

11 octobre 2015

www.venejan.fr

Randonnée des sources
Marche nordique
départ 9h30
sur inscription 3€

Départ 10H
pour 11,3 km
Inscription 10€*
Préinscription 8€*

Vénéjan
mon village

* 1€ réservé au CCAS de la Commune

A
AREVA
l'avenir pour énergie

SCA CELLIER VENEJAN
LA PORTE D'OR
Blanc - Rouge - Rosé
Dégustation - Vente à la cave
Tél. : 04 66 79 25 04
Fax : 04 66 79 22 40 - VÉNÉJAN



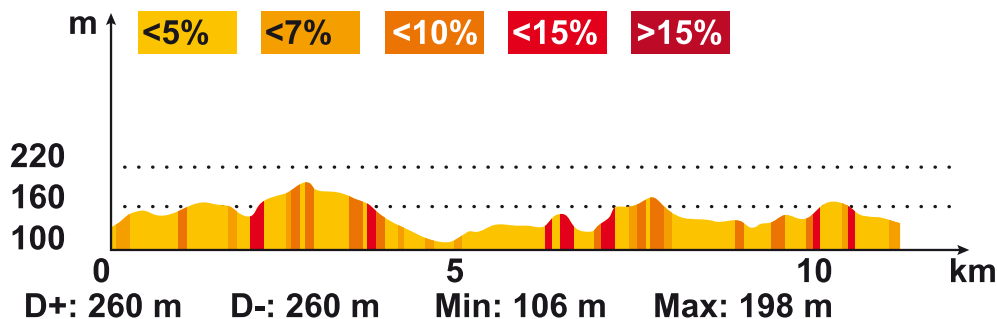
Domaine
de
Belle Feuille
04 66 79 27 33
30200 VENEJAN

Course des sources - Vénéjan - 11 octobre 2015

RÈGLEMENT DE LA COURSE PÉDESTRE

- Article 1 : DENOMINATION. « La course des sources » est une épreuve pédestre organisée par La Mairie de Vénéjan.
- Article 2 : BUT. Cette course permet de faire découvrir le patrimoine de Vénéjan.
- Article 3 : PARTICIPANTS. Epreuve ouverte aux coureurs de toutes catégories, licenciés ou non (âge minimum 14 ans).
- Article 4 : DISTANCE, ITINÉRAIRE. Le parcours comprend un circuit de 11,3 km environ avec un départ à 10 H 00, Il est composé partiellement d'asphalte et de chemins de terre. Il n'est pas accessible aux compétiteurs en fauteuils. Un plan du parcours est affiché au départ.
- Le départ et l'arrivée ont lieu au Moulin à vent, sur le plateau.
- Article 5 : ENGAGEMENTS : Les inscriptions se font sur place lors de la remise des dossards à partir de 8 H 00 et jusqu'à 1/2 heure avant le départ de l'épreuve. L'engagement est de 10€* et donne droit à un lot.
- Les préinscriptions peuvent être enregistrées par courrier ou par mail : Mairie de Vénéjan Course des sources place de la fontaine 30200 Vénéjan ou contact@venejan.fr pour un tarif de 8€* réglable à la transmission du dossier d'inscription complet au plus tard 48 H 00 avant le début de l'épreuve.
- Article 6 : DOSSARDS. Ils seront remis à partir de 8 H 00 le jour de la course, avant le départ, au Moulin à Vent, et doivent être portés visiblement pendant toute la durée de l'épreuve (de préférence sur la poitrine).
- Article 7 : CONDITIONS DE PARTICIPATION. Le règlement en vigueur des courses hors stade de la FFA est appliqué. Règlement complet affiché sur place au départ de la course, à demander par courrier ou par téléchargement sur www.venejan.fr
- Article 8 : RAVITAILLEMENT. 2 postes d'épongement avec eau petit ravitaillement à mi-parcours et une restauration sur la ligne d'arrivée sont prévues.
- Article 9 : CIRCULATION. Les concurrents doivent impérativement suivre les instructions des commissaires pendant la course.
- Article 10 : RESPONSABILITE, ASSURANCE, ASSISTANCE. Les athlètes licenciés ou non courent sous leur entière responsabilité et doivent donc être couvert par une assurance personnelle pour ce qui concerne le risque corporel. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou d'accident provoqué par une défaillance physique inhérente ou non respect de l'article 7 du présent règlement, et susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation. Les officiels se réservent cependant le droit de stopper tout participant considéré en condition physique le mettant en danger.
- Le fait de participer implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.
- L'épreuve est couverte par une garantie Responsabilité Civile de l'organisation conforme aux textes. L'appel à garantie est instruit sur la base des informations fournies par les coureurs.
- Les secours sont assurés par un poste de secours stationné sur l'aire d'arrivée durant toute l'épreuve.
- Article 11 : HORAIRES : à partir de 8 H 00 : remise des dossards ; 10 H 00 : départ de la course 11,3 km ; 13 H 00 : affichage des résultats.
- Article 12 : CLASSEMENT ET RECOMPENSES : différents classements seront établis. Les 3 premières femmes, les 3 premiers hommes, le ou la plus jeune ainsi que le ou la plus âgé seront récompensés. Les résultats seront en ligne sur www.venejan.fr
- Article 13 : RENSEIGNEMENTS : Tout renseignement peut être obtenu sur le site : www.venejan.fr, par mail : contact@venejan.fr ou par téléphone : 04 66 79 25 08.
- *1€ sur chaque engagement sera reversé au CCAS.

Parcours de 11,3 km au coeur du patrimoine naturel de Vénéjan



Course des sources - Vénéjan - 11 octobre 2015

RENSEIGNEMENTS ET PRÉ INSCRIPTION (8€*)

04 66 79 25 08

Mairie de vénéjan, 95 grand rue - 30200 VÉNÉJAN
contact@venejan.fr - www.venejan.fr

PROGRAMME

- À PARTIR DE 8 H, RENDEZ-VOUS AU MOULIN À VENT : INSCRIPTION (10€*) ET REMISE DES DOSSARDS
- 9 H 30 DÉPART DE LA RANDONNÉE 6 À 8 KM (3€*)
- 9 H 30 DÉPART MARCHÉ NORDIQUE 11,3 KM (3€*)
- 10 H 00 DÉPART COURSE DES SOURCES
- 12 H 00 REMISE DES RÉCOMPENSES
- 12 H 00 - 14 H 00 DÉBRIEFING AUTOUR D'UN BUFFET POUR TOUS LES PARTICIPANTS

DESCRIPTIF DE LA COURSE

LE PARCOURS ALTERNE ROUTES ET SENTIERS
AU TRAVERS DE LA CAMPAGNE VÉNÉJANAISE.
LES VIGNES, LE RHÔNE ET LA FORÊT
SERONT LE DÉCOR DE VOTRE COURSE.

